



Inapte temporaire- consolidation sécu

Par **lisana**, le **22/03/2014** à **15:16**

bonjour rnj'ai eu un accident de travaille le 17 décembre 2013, le 24 février 2014 reprise de travaille difficile j'ai tellement souffert que j'ai failli abandonner mon poste ,l'aprem midi visite du médecin du travail qui décide de me mettre inapte temporaire vu dans l'état de souffrance que j'étais, le 25 février mon médecin me remet en arrêt accident de travail avec rechute, le 14 mars le médecin conseil de la sécu me convoque et me consolidation a la date du 30 mars, malgres que je lui précise que j'ai un scanner et Rdv avec mon rhumatologue le 26 mars ,et des séances de kiné en cours, je montre ma lettre a mon medecin qui me dit de contester la date de consolidation,il a fait une lettres au medecin du travaille pour lui pas question de reprendre mon poste vus ma pathologie qui aggrave de jours en jours . rnje suis reconnu travailleur handicapé j'avait déjà des problème avant l'accident et que mon accident de travaille a aggraver mon état actuelle, étant inapte temporaire mon arrêt accident travaille finie le 30 mars, mon employé malgré mes appel téléphonique na pas pris rdv avec la médecine du travaille, pour la reprise que doit faire me remettre en arrêt maladie tant que j'aurais pas vu le medecin du travail j'ai droit a aucun revenue ni pas secu et mon employeur que doit je faire.
CDL